



PROVINCE DE
LUXEMBOURG

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE LEGISLATURE
2012-2018**

**« DE LA TRADITION A LA
MODERNITE »**

CONSEIL PROVINCIAL DU 14 DECEMBRE 2012

INTRODUCTION

Le monde évolue sans cesse ; la Province de Luxembourg s'inscrit dans ce processus. Elle a le devoir d'agir localement mais de penser globalement, de développer son action sur le mode du changement, d'apporter la preuve, en permanence, de sa capacité d'adaptation au monde qui l'entoure, à ses lois, à ses contraintes, mais aussi aux multiples opportunités qu'il lui offre et qu'il lui appartient de saisir. Elle a, plus que jamais, le devoir de se montrer à l'écoute et au service de tous les Luxembourgeois.

Construire, ensemble, une Province moderne, dynamique, sans cesse en mouvement : c'est dans cet état d'esprit que nous vous proposons cette Déclaration de Politique Générale de Législature qui, bien au-delà de l'exercice et de l'obligation décrétable, se veut le reflet des ambitions que nous nourrissons pour le Luxembourg.

C'est aussi, convenons-en, dans un contexte particulier que nous nous livrons à cet exercice, quelques semaines à peine après l'installation d'un Conseil provincial dont la composition même démontre la volonté d'une réforme en cours.

Cette réforme, nous pouvons la subir passivement, voire nous en plaindre, sans résultat. Cette réforme, nous pouvons aussi l'utiliser comme un instrument au service d'un véritable projet pour les années à venir. Et c'est bien là notre intention.

De la tradition à la modernité : ce titre n'est pas anodin, qui traduit en quelques mots notre volonté de faire évoluer la Province de Luxembourg, sans pour autant renier son riche passé, vers une Institution moderne, confiante en l'avenir et ouverte aux changements, en développant des politiques adaptées au territoire et à ceux qui le peuplent.

Vous l'allez voir, le texte qui suit traduit aussi, dans le fond comme dans la forme, notre souci d'une collégialité plus aboutie, perceptible et agissante, que nous voulons au service de l'efficacité et de la transparence, au service d'un projet réaliste et nécessaire : construire une Province moderne, une Province exemplaire, une Province fédératrice, une Province mobilisatrice, une Province innovante, une Province ouverte sur le monde ... car le monde évolue sans cesse.

Une Province exemplaire :

Elle montre une voie et s'applique à la suivre.

Bien qu'omniprésente, la notion de Développement durable se heurte encore parfois au scepticisme. Et pourtant, face aux défis climatiques et à l'épuisement des ressources naturelles auxquels nous sommes confrontés, nous ne pouvons plus rester indifférents. Pour cette nouvelle législature, nous souhaitons aller encore plus loin en intégrant le développement durable dans une vision globale et cohérente de l'action provinciale.

Il nous semble essentiel d'appliquer à nous-mêmes les principes que nous revendiquons. En interne, différentes mesures ont déjà été prises, dont la mise en place d'une politique d'achats durables, la création de relais énergie, écoteam dans les services provinciaux, une gestion différenciée de nos espaces verts et le cadastre énergétique des bâtiments.

A cet égard, l'objectif sera dès lors d'intégrer les données du cadastre énergétique à la base des réflexions et de l'élaboration des projets de budget, d'y inclure les mesures d'économies d'énergie adéquates, d'en prescrire et d'en imposer les modalités et les caractéristiques techniques dans les cahiers des charges de travaux et d'en contrôler la mise en oeuvre correcte sur chantier. Il conviendra ensuite d'identifier quelques bâtiments provinciaux particulièrement énergivores, d'y investir les nouvelles technologies actuelles telles le chauffage bois en réseau, la cogénération, les panneaux solaires, l'éolien, la domotique,... toutes technologies fiables permettant de diminuer les consommations énergétiques afin de tendre vers des bâtiments autonomes. L'étude de telles solutions et la réalisation de tels projets fourniront aux services provinciaux une expérience pointue, expérience qui pourra être partagée avec les Communes. De plus, de telles réalisations constitueront des vitrines didactiques à destination des pouvoirs publics mais aussi des citoyens, ce qui impliquera une communication adaptée.

Les Domaines de Mirwart et du Fourneau Saint-Michel, domaines d'exception, représentent un véritable atout pour notre province. Une gestion forestière et environnementale exemplaire se doit d'intégrer les dimensions pédagogiques, économiques et touristiques. La participation au projet de valorisation touristique du Massif forestier de Saint-Hubert sera poursuivie dans le but de mutualiser les efforts, mais aussi les retombées, muséales et environnementales.

Au plan économique, notre volonté sera plus que jamais d'optimiser les impacts positifs de nos activités économiques sur le territoire provincial en termes d'emplois tout en veillant à préserver le cadre de vie. Dans le domaine du tourisme, plus particulièrement, nous serons attachés à la valorisation du patrimoine et des paysages.

La nature et le terroir seront au centre de nos préoccupations, en tenant compte de la nécessité pour le secteur touristique de travailler aux quatre saisons, avec des activités adaptées à notre territoire.

Les efforts en termes de promotion touristique se poursuivront au travers de l'action quotidienne de la Fédération Touristique du Luxembourg belge. Les canaux et supports de promotion continueront à évoluer et à s'adapter aux exigences actuelles du marché. La volonté du Collège provincial est de développer des actions essentiellement inspirées des besoins du territoire et des entreprises. Les aléas de l'économie aujourd'hui nous obligent à encore plus d'innovation et de prospective.

Au quotidien, le souci permanent sera de travailler en proximité avec les acteurs économiques de terrain et leurs réalités. D'agir en réseau et en partenariat tout en veillant à éviter les doubles emplois. Les efforts se poursuivront également en matière de coordination des opérateurs et de leurs initiatives.

Dans les actions de promotion que nous mènerons tant en économie que dans le secteur du tourisme ou de la culture par exemple, nous renforcerons la mise en avant de bonnes pratiques, de réussites, ce qui contribuera à identifier nos atouts et à mieux les encourager.

A l'heure où la Fédération Wallonie-Bruxelles connaît des difficultés toujours plus importantes en matière de financement, la Province de Luxembourg doit continuer à soutenir certaines des missions qui souffrent de cette situation. Nous ne ferons pas ici la démonstration que l'école, c'est aussi une école de la vie, où se mêlent tant et tant de courants, et que brader son enseignement, c'est hypothéquer gravement l'avenir des générations futures. Conscients de ces enjeux, nous ne pouvons renoncer à vouloir relever le défi et souhaitons soutenir, dans la mesure de nos possibilités, tout ce qui permettra de donner une chance supplémentaire aux jeunes de notre province.

Dans son approche spécifique du secteur de l'Enseignement, la Province est présente, du fondamental au secondaire, et propose des filières dont la proximité est un des atouts majeurs. Les investissements nécessaires dans ces institutions sont une chance pour nos jeunes, que nous ne pouvons leur refuser, tant dans les Instituts Médico-pédagogiques que dans les écoles d'enseignement spécialisé. Il y a peu, nous inaugurons une école de type 5 sur le site de la Clairière, une nouvelle Plaine de Jeux à Forrières ... Voilà des projets dont l'aboutissement améliore considérablement la qualité de vie de ceux qui en bénéficient, et qui ne demandent qu'à être reproduits sur d'autres implantations. Très prochainement, nous poserons la première pierre de l'extension de l'IMP de Mont-Houffalize. Ce projet, porté depuis près de 10 ans, verra enfin son aboutissement au cours de la législature ; on ne peut que s'en réjouir.

Les Services en charge de l'accompagnement en province de Luxembourg répondent, en faveur des jeunes et des familles en difficulté, à différentes missions essentielles. Il s'agit en effet d'organiser l'accueil collectif et l'éducation de jeunes qui nécessitent, en dehors de leur milieu familial, une aide adaptée, d'apporter une aide aux jeunes et aux familles en difficulté par des actions socio-éducatives dans le milieu de vie, de mettre en œuvre, pour ceux-ci, des programmes d'aide en vue de leur réinsertion, et d'assurer l'encadrement de ceux qui vivent en semi-autonomie.

L'exemplarité, mais aussi la spécificité luxembourgeoise, s'illustrent aussi dans la gestion des Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), qui répondent au décret de l'Aide à la Jeunesse, en

énonçant pour règle le maintien du jeune dans son milieu de vie, favorisant de la sorte le règlement des conflits au sein de la famille.

En réponse aux indispensables besoins techniques liés à la mise en place d'actions culturelles et sportives, le Service prêt de matériel et transport développera plus encore ses missions et son offre. De nouvelles acquisitions de matériel, pointu et polyvalent, permettront d'étoffer le stock et de proposer de nouveaux équipements. Au-delà de la mise à disposition de matériel, l'objectif sera aussi d'aider les usagers à améliorer leurs prestations et la qualité de leurs manifestations. Ainsi, des programmes de formation permettront d'aborder l'utilisation pratique du matériel et d'approfondir les connaissances techniques des opérateurs.

Eduquer à la citoyenneté, voilà une mission pleine de promesses ! C'est à notre jeunesse, en particulier, que s'adressent les actions menées dans ce cadre, en tendant à leur ouvrir les portes sur une attitude citoyenne responsable, critique, active et solidaire. Véritable lieu de participation citoyenne, le Conseil provincial des Jeunes permet à ceux-ci de prendre la parole, de s'impliquer dans la vie de leur province, de favoriser le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants. Au travers des commissions thématiques et l'évolution des projets qu'ils ont initiés, ils sont en contact permanent avec le difficile exercice de la démocratie et de la citoyenneté. Nous entendons valoriser plus encore les travaux du CPJ en nous montrant particulièrement attentifs aux propositions issues de ses travaux.

En interne, l'obligation d'établir un plan de gestion et de l'actualiser pour chaque exercice résulte du contrat passé avec le Centre d'Aide aux Communes à l'occasion de la mise à disposition, en 1998, de l'emprunt d'aide extraordinaire destiné à couvrir les déficits hospitalier antérieurs, emprunt dont le remboursement s'étale sur une durée de 20 ans. L'obligation demeure donc d'actualité, trois postes influençant pratiquement à eux seuls le plan dans sa durée soit, en recettes, le précompte immobilier et le Fonds des Provinces et, en dépenses, les charges liées au personnel.

On le sait, la Déclaration de politique régionale 2009-2014 s'est préoccupée des Provinces. Au stade actuel, notre Province a défini, lors de la précédente législature, les axes prioritaires dans lesquels il était proposé d'orienter l'action provinciale. Cela a été largement débattu et reste d'actualité.

Il devra s'ensuivre un réaménagement de l'organigramme administratif provincial pour réellement s'articuler avec cette nouvelle définition de nos compétences. Le rôle indispensable d'une coordination organisée des divers services est à réaffirmer.

Parallèlement, l'Exécutif poursuivra l'expérience initiée en 2006 d'une collaboration étroite avec l'administration provinciale, et en particulier avec l'Equipe de Management mise en place sous l'égide du Greffier. Parmi les éléments importants de cette évolution, il s'indiquera que l'administration provinciale poursuive et améliore si le besoin s'en fait sentir, la fourniture de données et rapports permettant l'éclairage des prises de décision. Le monitoring budgétaire sera poursuivi, en lien avec nos obligations en matière de plan de gestion. Un suivi rigoureux de la masse budgétaire consacrée au personnel restera de mise,

en veillant évidemment aux obligations de toute institution publique en matière de pensions. C'est à un véritable binôme politique-administration, avec des responsabilités respectives bien définies, que l'on aura affaire.

Enfin, la mise en œuvre du Pacte pour une fonction publique solide et solidaire se poursuivra tout au long de la législature, avec les résultats attendus que sont une amélioration des performances individuelles des agents et, partant, un service rendu au public répondant plus adéquatement à ses attentes. Une modernisation des statuts, permettant entre autres une adaptation à la démarche, sera également à l'ordre du jour.

Une Province fédératrice : **Elle met ensemble et coordonne.**

Les nouveaux services projetés en matière de gestion patrimoniale, d'élaboration du cadastre énergétique, d'entretien de Ravel, Voies Vertes ou Lentes, de maintenance de la signalisation communale, ... et autres services qui seraient pensés et proposés aux Communes seront conçus en évitant d'exacerber les critiques de la concurrence. Le Collège provincial analysera avec les services et le Conseil provincial différentes solutions pour pérenniser tous les services et partenariats avec les Communes existants ou à venir, tout en renforçant et en réaffirmant les missions des Services Techniques Provinciaux. Le S.I.P.P. commun, le Service provincial de Veille, la passation de marchés publics groupés ou encore l'assistance juridique, pour ne citer qu'eux, sont incontestablement des outils qui méritent d'être développés, affinés, affirmés, afin de répondre au mieux aux attentes des Communes, dans un véritable esprit de collaboration, au service du développement de tous. Nous restons, plus que jamais, convaincus du rôle moteur que l'institution provinciale peut et doit jouer à cet égard.

L'institution provinciale assurera pleinement son rôle fédérateur supracommunal dans le cadre du fonctionnement de la Pré Zone Opérationnelle de Secours, future Zone de Secours. Partenaire privilégié, elle se propose de gérer pour le compte de celle-ci l'ensemble des aspects logistiques et fonctionnels. Le partage des infrastructures mais aussi de compétences telles que la gestion du personnel, des ressources humaines, des marchés publics, du matériel et du patrimoine assurera des économies d'échelle, tout en respectant et en garantissant des services de qualité aux citoyens.

En matière de santé préventive, la réduction des inégalités sociales de santé s'impose d'elle-même comme une priorité de santé publique. Quelle que soit la thématique (maladies cardiovasculaires, prévention des cancers, environnement, ...) elle doit être travaillée, de façon à toucher les publics fragilisés pour lesquels – pour paradoxal que cela puisse paraître – la santé n'est pas une priorité !

Or, à cet égard, on observe que les politiques actuelles, axées sur les actions isolées menées à différents échelons, ont montré leurs limites. Seul un travail en partenariat et en réseau, permettant d'agir simultanément sur différents déterminants des inégalités sociales de santé, peut espérer avoir un jour un impact positif sur la santé des populations. Les partenaires des actions de prévention sont multiples. C'est la raison pour laquelle le Service Prévention Santé aura aussi à jouer un rôle fédérateur, visant l'ensemble des actions, seule façon de les rendre efficaces sur le long terme. Cela suppose des échanges avec les professionnels de la santé, le milieu associatif, la sphère institutionnelle, la construction de partenariats solides et efficaces. Nous nous y emploierons.

En cette période de crise, le Collège souhaite porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles de notre société. Avec nos partenaires incontournables de l'aide sociale, les centres d'action sociale et le réseau social, le Collège entend poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention du surendettement, organiser l'accompagnement

des familles endettées, assurer la pérennisation de la distribution de l'aide alimentaire vers les associations qui viennent en aide aux familles en situation de précarité et poursuivre les démarches en vue de la création d'une banque alimentaire en province de Luxembourg.

Le Collège souhaite également poursuivre le développement du Service d'étude et de documentation sociale et renforcer ses actions de récolte, de traitement et de diffusion d'informations à destination du secteur psycho-médico-social. L'organisation de séances d'information à destination des travailleurs sociaux s'inscrit dans cette démarche ; nous veillerons à répondre au mieux aux besoins et aux attentes du secteur.

Nous nous fixerons aussi dans la priorité à l'emploi, en proposant aux entreprises et aux personnes en recherche d'un travail les rendez-vous annuels avec l'emploi, qui regroupent en un seul lieu l'offre et la demande. Pour permettre aux entreprises de continuer à faire leur métier, nous diffuserons le plus largement possible les aides et services existants.

Tout en renforçant leur soutien au secteur agricole, à travers l'encadrement comptable, les conseils techniques et économiques, le nouveau service « gestion énergie », les Services provinciaux se voudront davantage fédérateurs en partageant davantage encore les données accessibles aux agriculteurs pour en faire de véritables outils de gestion mais aussi en proposant de rassembler, avec les services provinciaux, des services d'autres niveaux de pouvoir pour offrir aux agriculteurs des services centralisés de proximité leur donnant accès, en un même endroit, à un encadrement de qualité. De même, avec l'appui du CER Groupe, nous aiderons les agriculteurs en leur permettant de regrouper la transformation de plusieurs produits afin de permettre des économies d'échelle dans la production, la transformation et la commercialisation, favorisant ainsi un meilleur revenu. La mise en place de plateformes de distribution sera un atout pour la promotion, non seulement des circuits courts, mais aussi dans tout le secteur primaire.

C'est ce même souci du développement de ce secteur qui motive la Province à soutenir, dans le cadre d'une forte complémentarité avec les outils wallons, l'Asbl Ressources Naturelles Développement. L'ancrage local de la valorisation de nos ressources naturelles, l'accompagnement personnalisé des entreprises de ces secteurs, l'aide à la gestion de la forêt privée sont des priorités. Cette volonté postule une évaluation permanente de la pertinence des actions mises en place mais surtout de nouvelles initiatives qui permettront une nouvelle dynamique territoriale axée sur la gestion intégrée de nos ressources naturelles dans toutes leurs composantes, économiques, environnementales et sociales.

Dans le cadre de sa mission de promotion du tourisme confiée par la Province, la Fédération Touristique anime un réseau d'opérateurs et d'informations avec le souci permanent de créer des produits qui rassemblent. Cette politique sera poursuivie, renforcée.

La Culture est une porte ouverte sur les autres, une invitation à se connaître et à se découvrir soi-même. En Province de Luxembourg, la Culture, ce n'est pas un mot qui sonne creux, c'est un vecteur fort qui rassemble. La mise en valeur des acteurs culturels implantés sur notre territoire sera amplifiée, notamment avec la mise en place de projets comme Mai'li

Mai'lo qui fédère, le temps d'un week-end, tous les acteurs culturels autour d'un objectif commun.

Projet fédérateur, mobilisateur et transversal, les commémorations du premier conflit mondial, qui s'échelonnent sur les 4 années de 2014 à 2018, sont déjà en cours de réflexion, des Communes jusqu'au niveau de pouvoir fédéral. Cet anniversaire présente de multiples opportunités d'actions, autour d'axes bien différents. Projets culturels, devoir de mémoire, éducation à la citoyenneté, implication de la jeunesse, valorisation touristique, recherche scientifique, soutien aux cercles d'histoire locale, créations artistiques en arts plastiques ou en arts de la scène ... les initiatives sont nombreuses, et la Province de Luxembourg sera amenée à les soutenir, tout en proposant par elle-même des projets, par l'intermédiaire de ses Services.

La Province jouera un rôle d'accompagnement et de coordination important, une coordination provinciale qui prend tout son sens dans le rôle que notre institution se doit de jouer auprès des Communes, en tant que partenaire de proximité, mais aussi et surtout, en tant qu'entité fédératrice.

Du point de vue institutionnel, le rôle et la place du Conseil provincial nous semblent – dans le contexte rappelé en préambule – devoir faire l'objet d'une revalorisation, à travers une vision nouvelle, plus large, de ses attributions.

Il nous apparaît en effet qu'au-delà des textes et des prérogatives qu'ils lui confèrent, le Conseil, tout en demeurant le lieu privilégié du débat démocratique, pourrait utilement, dans un esprit fédérateur justement, devenir aussi une chambre de réflexion, sur des sujets dépassant le cadre strict de ses ordres du jour. L'organisation régulière de séances thématiques, à raison par exemple d'une séance par an et par pôle d'activité, nous conduira dans cette direction. Seront associés aux travaux, dans un esprit d'échange, aussi bien les acteurs concernés que des élus des autres niveaux de pouvoir.

Dans le même esprit, et au regard de son investissement en la matière, le Conseil nous semble devoir rester, plus que jamais, le lieu d'un débat attentif s'agissant du fonctionnement de nos Intercommunales, au capital desquelles nous sommes majoritaires.

A cet égard, enfin, l'Institution provinciale, devenue au fil des réformes de l'Etat le lieu de rencontre, le point de convergence de compétences fédérales, régionales et communautaires, se doit d'être à l'écoute, mais aussi de se porter à la rencontre des autres niveaux de pouvoir, dans un esprit de dialogue permanent.

Une Province mobilisatrice : Proactive, elle prend les initiatives qui s'imposent.

Créé en 2011, le Fonds d'Impulsion a vocation à soutenir des projets de type structurant pour le territoire provincial, qui s'inscrivent dans une logique de développement, d'amélioration des conditions de vie de ses habitants, en termes sociaux, économiques, environnementaux et culturels, des projets dépassant, par nature, en termes d'impact, l'intérêt strictement local. Ce fonds sera consolidé et pourra permettre, encore, l'émergence de nouveaux projets.

La Province mettra aussi son expérience, son expertise et ses convictions en matière de développement durable au service des citoyens, des associations, des entreprises et des Communes. En matière d'énergie, nous proposerons d'accompagner toutes les Communes qui le souhaitent à la mise en place du suivi énergétique de leurs bâtiments selon notre propre expérience. L'Institution provinciale se devra, aussi, d'agir comme coordinateur territorial d'initiatives locales, avec l'objectif d'impliquer les autorités locales dans le développement et la réalisation d'un plan d'actions en faveur de l'énergie durable.

Tout au long de la législature à venir, un intérêt particulier sera porté aux axes stratégiques prioritaires identifiés au sein de Réseau-Lux, que sont la mobilité, la cohésion sociale et l'écodéveloppement. L'Institution provinciale devra mobiliser toutes les énergies dans une série de dossiers d'intérêt territorial majeur comme par exemple le nouveau plan d'aménagement du territoire qui se construit au niveau de l'ensemble de la Wallonie ou encore les grands dossiers d'infrastructure de transport public où, manifestement, les Luxembourgeois ont le devoir de s'entendre pour se faire entendre.

La Province se doit aussi de marquer son intérêt pour tout projet de coopération transcommunale, dans ou à l'extérieur de la province. Le soutien à la supracommunalité ne doit pas seulement intervenir sur demande, et a posteriori. Ce soutien peut se concrétiser par des actions proactives visant à encourager les entités locales, sur un bassin de vie adéquat, à se rassembler pour amener une plus value à leurs actions respectives dans des thématiques données.

Dans un monde en pleine crise financière, l'économie sociale est un atout et un exemple pour le développement de notre territoire. Il n'est plus à démontrer le bien fondé d'une économie qui place l'homme au centre de ses préoccupations et non le seul profit. Non concurrente de l'économie classique, celle-ci gère avec succès des activités abandonnées par l'économie traditionnelle. Notre province compte ainsi 47 entreprises agréées qui ont largement démontré leur savoir-faire et généré un important volume d'emploi.

Les cercles d'histoire, acteurs de terrain, dont les activités sont souvent intergénérationnelles, doivent être soutenus sur le chemin de la transmission de savoir, de l'éducation à la citoyenneté, de la connaissance de l'autre et de soi-même, ... Le paysage des

cercles d'histoire est assez diversifié, et les besoins pas toujours similaires d'un cercle à l'autre. La Province de Luxembourg peut offrir des espaces d'échanges et de mise en commun des savoirs et des savoir-faire, ainsi qu'un soutien à la professionnalisation de certaines structures.

Dans la foulée de la première édition des Assises du sport, une journée sportive sera proposée annuellement aux écoles de l'enseignement secondaire inférieur. Celle-ci constitue l'étape intermédiaire, le chaînon jusqu'alors manquant, entre la campagne *En sport aussi une ardeur d'avance* et le *Rhétro trophée*.

Le Collège souhaite aussi, par le biais du travail mené par le Conseil consultatif provincial des aînés, valoriser davantage la place occupée par nos aînés. Le Collège veillera à encourager les initiatives qui véhiculent une image positive des seniors et à promouvoir les projets dont l'objectif est d'encourager la participation active des aînés au sein de la société. De nouvelles initiatives seront mises en place.

Une Province innovante :

Le Luxembourg, terre d'innovation, tous azimuts.

Tous les acteurs économiques font de l'innovation l'élément clé d'une reprise économique que tout le monde espère. Notre tissu de PME, à côté de quelques grandes entreprises performantes, a démontré ses capacités d'adaptation en engrange régulièrement de nouveaux succès de par ses capacités d'innovation. La Province continuera à mobiliser les opérateurs économiques pour que chaque projet innovant puisse trouver l'encadrement adéquat et le soutien nécessaire. Le Centre Européen d'entreprise et d'innovation d'IDELUX sera encouragé à forger de nouvelles collaborations à cet effet.

La Province souhaite valoriser davantage la présence sur son territoire du Département de l'Environnement de l'Université de Liège. Avec la création d'une nouvelle association rassemblant les forces vives de l'Université, de la Ville d'Arlon et de la Province, la volonté est clairement exprimée de permettre une valorisation plus forte du savoir-faire académique et scientifique déployé par ce département sur notre territoire.

Par ailleurs, la mise en réseau avec les PME travaillant dans le même domaine devra permettre l'émergence de nouvelles activités. De même, l'expertise et l'encadrement de qualité développés depuis plusieurs années à Michamps feront l'objet d'une promotion renforcée auprès des agriculteurs et des professionnels de la forêt, mais aussi auprès de toutes les PME susceptibles de valoriser les méthodes analytiques et les recherches déployées avec le soutien de la Province.

Le CER Groupe est devenu un acteur déterminant de la recherche, mais aussi du développement économique. Ainsi, l'excellence de son expertise en fait un acteur de référence dans la recherche des résidus et des allergènes. Par ailleurs, la mise en place de Thymolux renforce encore le volume d'emplois créés à partir d'un process mis au point par un savoir-faire largement élaboré avec le soutien de la Province. Le nouveau parc scientifique Novalis, fruit du partenariat entre le CER Groupe, IDELUX et la Province de Luxembourg, devra être un pôle de recherche en biotechnologie, qui permettra la création de nouvelles unités de recherche et d'emplois de qualité au service du développement régional.

Dans le cadre d'une relation de collaboration permanente, la Province continuera à soutenir le CER Groupe dans sa volonté de valoriser son expertise dans de nouveaux créneaux, par exemple la biométhanisation, le chanvre, ou plus généralement la transformation des produits de notre agriculture. La Province occupera donc la place qui lui revient au sein de cet établissement qu'elle a créé.

Par ailleurs, au cours de ces dernières décennies, la vision traditionnelle de la famille a été battue en brèche et a fait place à plusieurs modèles familiaux nouveaux : la famille

monoparentale, les familles recomposées, les familles homoparentales,... Au-delà des clichés, il nous paraît important de se pencher sur ces nouvelles familles plurielles et sur leur vécu et leurs difficultés. Ainsi, afin de mieux comprendre et répondre aux besoins de ces nouveaux types d'organisation familiale, nous envisageons de mener en collaboration avec les associations actives en la matière, une semaine de réflexion et d'animation consacrée à ces nouvelles familles.

C'est un constat partagé par tous, la pyramide des âges est en train de s'inverser, notre population vieillit. Pour répondre à ce défi démographique, nous devons à l'avenir veiller à augmenter la capacité des structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées. Cette réflexion est notamment menée au sein de Vivalia. Le Collège souhaite également encourager et soutenir les initiatives qui permettent à nos aînés de vivre plus longtemps chez eux, en toute sécurité. Dans ce contexte, le Collège souhaite accorder une attention toute particulière aux aidants proches, sans qui ce maintien à domicile serait difficile, voire impossible. La création d'un service d'information et d'orientation (un peu à l'instar d'Infor jeunes), chargé d'accueillir et de répondre aux questions que se poseraient les seniors et leur famille et de les orienter vers les services adéquats, sera également étudiée.

Afin de soutenir ou de relancer certaines pratiques culturelles, la Province veillera à la mise en place d'initiatives novatrices et complémentaires pensées de manière à répondre à des besoins, à insuffler de nouvelles dynamiques, à l'exemple de la politique conduite dans le domaine des musiques amplifiées. Aussi, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres types de projets, nous souhaitons voir la mise en place d'un fonds d'impulsion « Culture et Sport », destiné à soutenir des projets innovants et ambitieux, et qui apportent une réelle valeur ajoutée aux acteurs qui initient de tels projets. Dans le même état d'esprit, et à l'instar des prix sportifs, et dans le même esprit de mise en valeur de l'excellence et de l'effort, un prix « culture » provincial sera créé, récompensant un ou plusieurs artistes luxembourgeois.

En matière de sport, toujours, et tout en favorisant les nombreuses initiatives déjà existantes, deux projets plus spécifiques devraient prochainement voir le jour. Dans un premier temps, nous allons établir un partenariat avec la Fédération belge de Hockey. En effet, c'est un sport qui connaît un essor impressionnant en Belgique depuis une dizaine d'années, et notre province a été identifiée comme une zone prioritaire de développement par la Fédération. Voilà un challenge qu'il nous semble important de pouvoir relever !

Le caractère rural de la province de Luxembourg induit une mobilité fortement développée des véhicules privés, rendant ainsi la problématique complexe à traiter. Au fil des années, nos besoins en déplacements ne font que croître alors que les ressources fossiles tendent à s'épuiser progressivement.

Il est donc primordial de repenser la mobilité de manière globale pour favoriser une mobilité plus durable et accessible à tous. L'aspect rural de notre province rend malheureusement le développement des transports en commun difficile et contraint très souvent le citoyen à faire usage d'un véhicule personnel. Néanmoins, il convient de trouver les solutions les plus appropriées à ce problème récurrent.

La Province de Luxembourg a souvent, en matière de santé mentale, été pionnière dans la création de nouvelles structures de soins. Dès la mise en service de l'hôpital psychiatrique

de Bertrix, elle participait à la création de Services extra-muros afin de réduire au maximum les hospitalisations. Cette politique innovante a été amplifiée au fil des années et a abouti, dès les années 80, à la création de nouvelles structures, comme les clubs de jours ou le Service d'accompagnement à domicile pour les patients à lourde pathologie psychiatrique, alors qu'il a fallu attendre 2009 pour voir un décret reconnaître ce type de structures de soins. Cette volonté d'innovation et d'anticipation va se poursuivre durant cette législature.

Outre l'extension des clubs de jour aux arrondissements non encore couverts, la Province ambitionne de favoriser les initiatives tant provinciales que celles d'autres organismes dans le domaine de la santé mentale. Les problématiques liées à l'Alzheimer, au suicide ou au deuil, aux séparations douloureuses pour les enfants, ... bénéficieront de l'aide directe ou indirecte de la Province, qui veut donner une impulsion aux activités qui se mettent en place, que ce soit via des actions provinciales ou via des associations ayant leur siège dans la province.

Une Province ouverte :

Sur le monde, sur les autres, dans sa mentalité même.

Dans un contexte d'économie ouverte, plus que jamais, nous devons être disponibles, attentifs au réel. S'étonner et se remettre en question. Nous serons ouverts à toute collaboration et participation à des dynamiques transfrontalières en matière économique, culturelle, sociale, environnementale, ...

Nous serons attentifs aux liens à créer entre tourisme et culture, économie et tourisme en privilégiant échanges, transmission de savoir-faire et d'informations. Nous intensifierons nos partenariats et actions communes touristiques avec les destinations proches que sont la Flandre, la France, les Pays-Bas, le Grand-duché et l'Allemagne. Nous irons à la rencontre de nouvelles formes de tourisme durable respectueux des attentes du public, soucieux de concilier différenciation, développement économique, qualité de vie et préservation de l'environnement.

En matière de jeunesse, à l'instar de ce qui existe déjà au travers des grappes « sports » et « culture », il sera prochainement mis sur pied une cellule provinciale de la jeunesse rassemblant les divers acteurs touchant et travaillant avec la jeunesse dans les domaines de la culture, du sport et de l'enseignement en province de Luxembourg.

Nos hôpitaux généraux et notre hôpital psychiatrique doivent se mettre en capacité de rencontrer les exigences du futur pour continuer à exister tout en répondant aux attentes de la population, en termes de proximité et de qualité.

Concevoir cette offre de soins pour le futur ne pourra se faire sans prendre en compte la réorganisation en cours, tant en Région wallonne que dans les pays limitrophes. Pour Vivalia, l'intégration de coopérations hospitalières transfrontalières avec nos voisins français et grand-ducaux doit être considérée comme partie intégrante de notre propre projet hospitalier et constitue un enjeu stratégique.

De même, l'ouverture de nos hôpitaux aux collaborations avec les hôpitaux namurois et liégeois, tant universitaires que non universitaires, publics ou confessionnels, doit être au centre de notre réflexion pour optimiser notre offre de soins dans des partenariats gagnants-gagnants.

On le sait, une partie de la quote-part attribuée à chaque Province dans le cadre du Fonds des Provinces, soit 5% de l'enveloppe globale, est consacrée à la conclusion de partenariats avec la Région Wallonne, partenariats trouvant à s'exercer dans le cadre du développement d'actions dans des matières régionales, de façon coordonnée et non concurrente aux actions régionales propres.

Nous avons, à cet égard, la ferme volonté de dépasser le formalisme actuel de ces partenariats, de progresser en proposant de véritables collaborations avec la Wallonie mais aussi avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, via notamment la mise en commun de ressources. Dans le même esprit, nous nous montrons résolu à nouer de nouveaux partenariats avec les autres Provinces, dans tous les domaines où cette collaboration est susceptible d'apporter une plus value à nos actions.

L'ouverture, enfin, se doit aussi de s'exprimer par rapport au reste au monde. C'est dans cet esprit, dans cette logique d'échange et de coopération, dont chaque partenaire doit pouvoir tirer enseignement, que se poursuivront les partenariats noués avec la Province chinoise du Heilongjiang et le Département béninois du Zou, la Province revendiquant, dans le second cas, un rôle de plateforme d'échange au profit des différents opérateurs actifs dans le domaine de la coopération au développement, notamment les Communes luxembourgeoises porteuses de projets dans le cadre de la C.I.C.

CONCLUSION

Nous ne saurions conclure sans évoquer, une fois encore, la réforme de l'Institution provinciale. Une facette, en somme, de la réforme quasi ininterrompue dont fait l'objet le paysage institutionnel du pays depuis maintenant plusieurs décennies.

Nous l'avons dit, écrit, répété : la Province de Luxembourg se veut ouverte aux changements, disposée à s'investir dans d'autres formes de partenariats, prête à envisager sereinement un exercice nouveau de ses compétences. Nous le réaffirmons aujourd'hui.

Comme nous réaffirmons notre souci qu'au-delà des réformes et des modes, au-delà des déclarations et des postures, demeure, pour les Luxembourgeois, un service public de qualité, proche, dynamique, audacieux, vivant au travers d'élus et de fonctionnaires concourant au même but : le bien commun.

Dans cette recherche du bien commun, dans les ambitions que nous nourrissons pour le Luxembourg, dans les projets que nous voulons porter pour ses habitants, nous entendons aussi peser de tout le poids que nous confère notre légitimité démocratique. Elle demeure incontestée.

Forts de cette réalité, forts de ce droit, nous sommes aussi pleinement conscients de nos devoirs envers le Luxembourg, envers les Luxembourgeois, envers celles et ceux qui conservent intacte leur foi dans l'Institution provinciale, qui seront juges de notre action.

Nous en retiendrons un en particulier, un fil conducteur pour la législature à venir, car nos concitoyens sont légitimement fondés à l'exiger de nous : le devoir d'excellence.